

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 octobre 2001
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 4 octobre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Président du Conseil de sécurité**

Conformément aux dispositions de la résolution 689 (1991) du Conseil de sécurité et compte tenu de votre rapport du 26 septembre 2001 (S/2001/913), les membres du Conseil ont réexaminé la question de savoir s'il fallait maintenir la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït et ses modalités d'opération.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les membres du Conseil de sécurité approuvent votre recommandation selon laquelle il conviendrait de maintenir la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït. Conformément à la résolution 689 (1991), ils ont décidé de réexaminer à nouveau la question le 6 avril 2002 au plus tard.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Richard **Ryan**